

# CERTIFICAT

obeler  
fenneng:beetebuerg:  
hunchereng  
näerzeng

eis gemeng



L'autorisation de bâtir pour les travaux ci-dessous a été accordée conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Autorisation de bâtir no.: **2024 74**

Genre des travaux: **l'installation de 2 panneaux photovoltaïques sur le toit de l'abris de jardin ainsi que 12 panneaux photovoltaïques d'une puissance totale de 4.79kWp sur le toit arrière de la maison unifamiliale protégée**

Localisation des travaux: **58, Rue Charles Jacquinot  
L-3241 Bettembourg**  
**Section A de Bettembourg no. 1555/10118**

Le présent certificat est délivré conformément aux dispositions de l'article 37 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Les plans afférents peuvent être inspectés aux bureaux du **service technique de la commune de Bettembourg** pendant le délai de recours devant les juridictions administratives.

**Le délai de recours devant les juridictions administratives court à compter de l'affichage du présent certificat. (article 37, alinéa 6).**

Date d'affichage: 25 avril 2024

Bettembourg, le **02 AVR. 2024**

**Laurent ZEIMET**  
Bourgmestre

**Ce certificat est à afficher sur le chantier près du trottoir d'une manière accessible et lisible pour le public.**

